

Code de vie 2018-2019

Nous visons à assurer le bien-être affectif et physique de l'enfant en assurant un environnement d'apprentissage de qualité où chaque enfant peut développer son plein potentiel en sécurité.

<u>Mission</u>: Fournir un milieu d'apprentissage axé sur le respect et l'entraide où l'élève évolue dans un environnement francophone sécuritaire et tolérant.

<u>Devise</u> : Créer, transcender et devenir.

VISION DE L'ÉCOLE

Nous visons à assurer le bien-être affectif et physique de l'enfant en assurant un environnement d'apprentissage de qualité où chaque enfant peut développer son plein potentiel en sécurité.

MISSION DE L'ÉCOLE

L'Académie de la Tamise offre à chacun de ses élèves un milieu accueillant et stimulant qui respecte les différences individuelles de chaque enfant. La direction et le personnel de l'école encouragent les élèves à développer en français des aptitudes, des connaissances et une ouverture d'esprit qui les aideront à mieux faire face au monde aujourd'hui et à celui de demain.

MISE EN CONTEXTE

Province:

Le Conseil scolaire Viamonde applique les attentes du Ministère de l'Éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le CSViamonde assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

Conseil:

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le CSViamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

École :

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du CSViamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires:

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités

Droits:

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités:

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte;
- observer les règles de propreté et d'hygiène.

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel;
- développer son autonomie ;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répondent aux normes provinciales et qui engagent l'élève tant sur le plan académique que comportemental;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

Page 4 Code de vie 2018-2019

CODE DE CONDUITE

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

Normes de comportement	Attentes		
Respect, civilité et civisme			
Respect des différences chez les gens, de même que leurs idées et leurs opinions	♣ Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.		
Langage et politesse	J'utilise un langage verbal et non verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.		
	J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours.		
Assiduité et ponctualité	Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu.		
	♣ Toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents.		
	J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions.		
Honnêteté et intégrité	♣ Je ne fais pas de plagiat.		
	Je respecte les droits d'auteurs.		
Res	pecter les biens et les lieux		
	Je prends soin de mes biens et de ceux des autres.		
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état.		
	♣ Je m'engage à ne pas commettre de vol.		
Soin des lieux	Je m'engage à contribuer à maintenir l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur.		
	♣ Je m'abstiens de commettre du vandalisme.		
	Intimidation		
Verbale	♣ Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.		
Physique	↓ Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.		

Intimidation		
Sociale	♣ Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.	
Électronique	♣ Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation, et je n'encourage personne d'autre à le faire.	
Sécurité physique		
Agression physique ou sexuelle	 Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés. Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique. 	
Alcool, drogues, cannabis et médicaments	 Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à autrui de l'alcool, des drogues illicites du cannabis ou des médicaments utilisés à des fins illicites. Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites. 	
Armes	 Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à autrui toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. Je m'engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet. 	

Page 6 Code de vie 2018-2019

STRATÉGIES

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, et ce, en conformité avec la politique 3,32 du CSViamonde – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles.*

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

- Rappel à l'élève
- L'enseignante ou l'enseignant rencontre l'élève
- Fiche de réflexion
- Conseil de coopération
- Perte de privilèges
- Réparation des gestes posés
- Appel aux parents, tuteur, tutrice
- ♣ Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant
- Retrait temporaire de la classe
- Retrait du transport scolaire
- ♣ Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire
- ♣ La direction d'école rencontre l'élève
- Travail communautaire
- Médiation
- Retenue
- Implication du conseiller en assiduité
- Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire
- ♣ Remboursement de matériel endommagé ou volé
- ♣ Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant
- ♣ Rencontre des parents avec la direction d'école
- Suspension de l'école variant entre un et 20 jours
- Renvoi de l'école
- Renvoi du Conseil

Routines / Attentes / Fonctionnement / Mode de fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

Élément	Précision (palier élémentaire)
Activités périscolaires et parascolaires	 Je rappelle à mes parents de signer les formulaires dans <u>Guichet Viamonde</u> et de payer s'il y a lieu les coûts des sorties éducatives et sportives à ou avant la date spécifiée. Tel que stipulé dans le Guide des sorties éducatives du CSViamonde, je dois fournir une permission <u>écrite, en n'utilisant que le formulaire électronique disponible dans Guichet Viamonde à cet effet</u> afin de participer à toute sortie ou activité.
Affichage dans l'école	La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Appareils cellulaires et articles électroniques	Je n'utilise aucune fonction du téléphone cellulaire à l'école ou dans le bus.
	L'utilisation d'articles électroniques est interdite dans les salles de classe sauf pour des activités pédagogiques guidées et supervisées par un adulte, dans le cadre de la politique AVAN.
	L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels des élèves.
Appels téléphoniques	Si j'ai besoin de communiquer avec mes parents, je demande la permission à mon enseignant et je présente le billet jaune au bureau afin d'effectuer l'appel.
	Je dois avoir une raison valable pour utiliser le téléphone de l'école.
Centre de ressources/ Bibliothèque	Je dois retourner tout matériel emprunté à temps et en bon état.
	Tout matériel endommagé ou perdu doit être remboursé.
	Lors de mes déplacements dans l'école, incluant les entrées et les sorties, je circule lentement et calmement.
Cinandada a dana 1/2 aala	Je porte mes souliers d'intérieur et je les attache.
Circulation dans l'école	Je dois en tout temps être sous la surveillance d'un adulte.
	Je demande toujours la permission pour sortir de la classe.
	Je dois fournir la permission écrite de mes parents, tuteur, tutrice pour quitter l'école autrement qu'avec eux ou en transport scolaire.
Langue de communication	Je communique en français en tout temps et en tout lieu à l'école et lors des activités scolaires.

Page 8 Code de vie 2018-2019

	J'utilise la langue française dans toutes mes conversations sauf dans les cours d'anglais.
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
	Je prends soin du matériel scolaire dont je dispose.
Matériel scolaire	♣ J'arrive en classe avec les outils nécessaires pour travailler.
	J'aide au rangement du matériel après une activité.
Médicaments	J'apporte une autorisation écrite (formulaire d'administration de médicaments sur ordonnance disponible au bureau) de mes parents pour un médicament qui doit être pris à l'école.
	Je remets le médicament autorisé au bureau pour entreposage.
	Je garde mes objets de valeur à la maison, par ex., les bijoux, l'argent, les jeux et jouets.
Objets de valeur et biens personnels	Je n'apporte aucun objet ou document qui affiche un thème violent, raciste ou dérogatoire.
	Quand je dois apporter de l'argent pour une activité scolaire ou parascolaire donnée, j'apporte un chèque ou de l'argent comptant dans une enveloppe ou un sac scellé et identifié à mon nom.
Objets trouvés	♣ Je rapporte tout objet trouvé au bureau.
Période du repas	Lors de la période du repas, je n'apporte pas d'aliment contenant des éléments qui seraient nocifs pour autrui. Je n'apporte aucun aliment contenant les noix à l'école.
	Je reste assis durant le repas et je parle calmement.
	Je ne mange que de la nourriture qui est la mienne et je rapporte à la maison les aliments que je ne mange pas.
	♣ Je range ma boîte à dîner à l'endroit désigné et je nettoie l'espace utilisé.
	Je reste en classe jusqu'à la consigne de sortir.
	Je respecte la routine établie par l'école pendant la récréation.
	Je m'amuse avec l'équipement de jeu de façon à ne pas me blesser ni blesser mes pairs.
Récréations	Je n'apporte aucune nourriture à l'extérieur lors des récréations.
Recreations	Je prends mon rang dès le son de la cloche.
	En cas de mauvais temps, la récréation peut avoir lieu à l'intérieur, je choisis alors des activités calmes.
	Je demande à l'adulte qui surveille si j'ai besoin d'aide.
Salle de toilettes	Je ne perds pas de temps quand j'ai besoin d'utiliser les toilettes.
	♣ Je reste calme sans grimper ou courir.

Système d'alarme	♣ Je n'active jamais le système d'alarme à incendie inutilement.
Tenue vestimentaire	Je me présente à l'école dans une tenue vestimentaire appropriée.
	Le port de vêtements qui couvrent bien l'ensemble des régions de la poitrine, de l'abdomen, des cuisses, des épaules et qui ne laissent voir les sous-vêtements est exigé de chacun et chacune.
	Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objet ou de substance illicite.
Transport scolaire	Je démontre du respect envers les autres élèves et le chauffeur.
	Je prends toujours l'autobus qui m'est assigné.
	À la fin de la journée, je prépare mes effets personnels, je marche calmement vers l'autobus et je monte à bord de l'autobus sans perdre de temps.
	Je suis tous les règlements établis par le service du transport et le Consei scolaire (voir Guide du transport au http://www.francobus.ca/regles de base.asp).
	♣ Je complète mes devoirs et je remets mes travaux à temps.
Travaux scolaires et devoirs	👃 Je remets des travaux de qualité.
	Je collabore avec les autres dans le travail d'équipe.
Usage du tabac	L'usage de tabac est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi.
Utilisation des	♣ Je m'engage à respecter les normes établies par le CSViamonde
ordinateurs et équipements scolaires	J'utilise l'ordinateur sous la supervision d'un adulte.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées	Je n'utilise pas la planche à roulettes ou les patins à roues alignées sur les lieux scolaires.
	L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels des élèves.
Visiteurs	Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs.
	Les parents ne doivent pas se rendre aux locaux de classe pour chercher les élèves au deuxième étage et aux portatives, sans l'autorisation de la direction. Les parents doivent se présenter au secrétariat ou rester à l'extérieur et attendre l'arrivée de leurs enfants.
	La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école.
	Je n'ouvre pas la porte extérieure à personne.
	Si je vois une personne inconnue à l'école, j'avise immédiatement un membre du personnel.

Page 10 Code de vie 2018-2019

Horaire de fonctionnement

8h30	Ouverture du secrétariat
9h05 - 9h20	Arrivée des élèves et temps d'accueil
9h20 - 11h00	Temps d'enseignement
11h00 - 11h30	Récréation
11h30 - 13h10	Temps d'enseignement
13h10 - 13h30	Dîner
13h30 - 14h10	Récréation
14h10 - 15h50	Temps d'enseignement
15h50	Départ des élèves
16h30	Fermeture du secrétariat

Notez bien que l'école n'est pas en mesure d'assurer la surveillance de vos enfants avant 9h05 ou après 16h00. La surveillance des élèves avant ou après ces heures sont de la responsabilité des parents.